

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
ARRONDISSEMENT DE SAVERNE
COMMUNE DE HURTIGHEIM



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU : 12 OCTOBRE 2015

Date de la convocation : 30 septembre 2015

Membres présents : RUCH Jean-Jacques, URBAN René, GRIMM Claude, EBERSOLD Jean-Michel, FORRLER Nathalie, GOOS Jean-Michel, HAESSLER Robert, HAESSIG Fabienne, HOFFMANN Anne-Marie, JUNG Guillaume, PIEKO Suzy, POUTIERS Mikaël, WAGNER Christian.

Membres excusés : DIEMER Thomas, SANCHEZ Vincent.

Le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 20h15 et remercie les conseillers présents d'avoir répondu à l'invitation à cette réunion.

Jacqueline LOMBARD assiste à la séance en qualité de secrétaire auxiliaire.

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide de nommer Mikaël POUTIERS secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 31 AOUT 2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le texte du procès-verbal de la séance du 31 août 2015 dans la teneur diffusée à tous les conseillers municipaux.

3. DECISION DU MAIRE

Le Maire communique les décisions prises depuis la dernière séance du Conseil Municipal concernant le droit de préemption à savoir :

- le 8 octobre 2015 : un terrain en copropriété cadastré section 19 parcelles n°241/115, 224/115, 226-116 229/118, 232/119, 235/120, et 238/122 pour une superficie de 51,6 a avec un appartement vendu au prix de 168 000 € + les frais liés à l'acte de vente
- le 8 octobre 2015 : un terrain en copropriété cadastré section 19 parcelles n°241/115, 224/115, 226-116 229/118, 232/119, 235/120, et 238/122 pour une superficie de 51,6 a avec un appartement vendu au prix de 142 500 € + les frais liés à l'acte de vente

4. DECISION MODIFICATIVE N°2 (DÉLIBÉRATION N° 29/2015)

Suite aux changements des prestations du Conseil Départemental concernant l'établissement des fiches de paie, l'acquisition d'un logiciel de chez JVS MAIRISTEM pour un montant de 1107 € est nécessaire. D'où ce changement d'affectation de crédit.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14

Vu le budget primitif 2015 de la Commune,

Le maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la modification budgétaire suivante :

C/022	Dépenses imprévues	- 1 107,00 €
C/2051	Concessions et droits similaires	+1 107,00 €

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la modification budgétaire proposée.

5. ATTRIBUTION DU MARCHE FOURNITURES DE GAZ (DELIBERATION 30/2015)

Suite à la mise en concurrence obligatoire des fournisseurs de gaz à partir du 1^{er} janvier 2016, M. le Maire rappelle qu'une consultation par Appel d'Offres a été lancée le 4 août 2015. Deux fournisseurs ont proposé une offre. Le tableau comparatif est projeté en séance.

Suite à la réunion du 21 septembre 2015, la Commission d'Appel d'Offres retient la société TOTAL ENERGIE GAZ qui propose l'offre économiquement la plus avantageuse.

Le Conseil Municipal

Vu le Code des Marchés publics

Vu le procès-verbal de la Commission d'appels d'offre du 21 septembre 2015

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- prend acte de l'attribution du marché à la société TOTAL ENERGIE GAZ pour un montant annuel de 7 144,06 € TTC.
- autorise le Maire à signer le marché ainsi que les documents afférents.

6. ANNUALISATION DES HEURES DE TRAVAIL DE L'AGENT TECHNIQUE AVIS DU COMITE PARITAIRE (DELIBERATION 31/2015)

Après l'avis favorable du comité technique à notre demande, il est proposé de mettre en place l'annualisation du temps de travail pour Monsieur Anthony SCHMITT, adjoint technique à temps complet, à compter du lundi 4 janvier 2016.

Recruté au sein des services communaux depuis le 1^{er} juin 2015, Monsieur Anthony SCHMITT est titulaire d'une formation d'ouvrier paysagiste. La majorité des tâches qui lui incombent s'articulent autour de l'entretien des espaces verts et sont de ce fait soumises aux conditions météorologiques. Le temps de travail annualisé permettra à Monsieur Anthony SCHMITT d'effectuer d'avantage d'heures de travail en saison estivale, au moment où la charge de travail à l'extérieur est la plus importante, et un volume d'heures réduit en hiver.

Selon les règles du temps de travail annualisé, Monsieur Anthony SCHMITT effectuera 228 jours de travail par an soit 1 596 heures au total. En hiver, 25 semaines de 28h seront effectuées, à raison de 4 jours par semaines et de 7 heures par jour. La pause méridienne sera d'une heure.

En été, 27 semaines de 40 heures seront effectuées, à raison de 5 jours par semaine et de 8 heures par jour. La pause méridienne sera également d'une heure.

Monsieur Anthony SCHMITT aura droit à 25 jours de congés annuels qui devront être répartis comme suit :

- 15 jours de congés à prendre sur la période d'été, soit 120h
- 5 jours de congés à prendre sur la période d'hiver, soit 28h
- 5 jours de congés à prendre au choix sur l'année, soit 35h

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 5211-39-1 ;

Vu le décret n° 2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat et dans la magistrature ;

Vu le décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale ;

Vu l'avis favorable du comité technique du 31 août 2015 ;

Après avis du comité technique, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE d'annualiser le temps de travail de Monsieur Anthony SCHMITT, adjoint technique deuxième classe comme défini ci-dessus.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la modification budgétaire proposée.

7. ACQUISITION FONCIERE TERRAIN PETER (DELIBERATION 32/2015)

Le Maire rappelle que suite à la vente de la propriété PETER route des Romains, trois parcelles situées en zone agricole ont également été mises en vente. La superficie totale de la zone, cadastrée section 18 parcelles 101, 102, et 103, s'élève à 38 ares 07 ca.

Ces terres étant situées en zone Ac du PLU, elles sont de ce fait soumises au droit de préemption détenu par les agriculteurs. La SAFER Alsace a transmis le 17 juin un appel à candidature. Par délibération du 29 juin 2015, le Conseil Municipal a chargé le Maire de transmettre la candidature de la commune qui souhaite se constituer une réserve foncière.

En date du 7 octobre, la SAFER a fait connaître sa décision de rétrocession de ces terrains au profit de la commune pour un prix de 5 944,00 €.

Vu l'article L1111-1 du Code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP) qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier

Vu l'inscription au budget 2015 du montant de l'acquisition

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de ces terrains au prix de 5 944,00 € plus les frais de notaire.

8. Le CCAS

La loi n° 2015-991 du 7 août portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe) donne la possibilité aux communes de moins de 1500 habitants de dissoudre leur Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Une délibération du Conseil Municipal est nécessaire.

En cas de dissolution :

- la commune ne présente plus de budget dédié à l'action sociale.
- la compétence revient au conseil municipal.

Le Conseil Municipal décide de mettre ce point à l'ordre du jour de la prochaine séance afin d'en délibérer.

9. COMPTE RENDU DU SIVOM ACKERLAND

La rentrée des classes s'est bien passée sur l'ensemble du RPI. A l'aide de tableaux, le maire présente l'évolution de la fréquentation du RPI. Il en ressort que le nombre d'enfants du village est en très forte augmentation. Ils représentent désormais 25% de l'effectif total alors qu'il y a 5 ans nos élèves représentaient à peine 17%. Cela aura une incidence sur notre participation financière au sein du SIVOM.

La projection des effectifs dans le futur montre que nous approchons petit à petit des 270 élèves synonymes d'ouverture d'une classe supplémentaire. Le SIVOM a donc décidé de mandater le CAUE pour une étude de faisabilité d'une construction d'une nouvelle école.

L'étude devra aussi établir si la construction d'une seule école sur un même site est plus favorable à 2 écoles sur 2 sites différents, en l'occurrence 4 classes de maternelle à Hurtigheim et 7 classes élémentaires à côté de la nouvelle salle judo basket à Furdenheim. Le maire rappelle qu'il a toujours plaidé pour cette 2^{ème} solution.

169 enfants participent aux Nouvelles Activités Pédagogiques (NAP) contre 215 l'an dernier. Comme annoncé lors de la dernière réunion une participation de 70 € par enfant et par an sera demandée aux parents dont les enfants sont inscrits. Tout trimestre entamé sera dû. La recette de cette participation est estimée à 11 900 € complétée par le fond d'amorçage de 12 300 € versé par l'Etat. Il restera à la charge des 3 communes environ 12 000 € dont un peu plus de 3000 € sera versée par notre commune.

Il a aussi été décidé qu'une prime d'assiduité payable en juin sera instaurée au niveau des ATSEM. Les modalités d'attribution leur seront communiquées lors des prochains entretiens d'évaluation qui auront lieu au plus tard en janvier.

10. AVENANT AU MARCHE DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES TROTTOIRS (DELIBERATION 33/2015)

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire concernant les travaux d'aménagement de trottoirs route des Romains et rue Principale,

Vu le Code des marchés publics

Vu le marché conclu avec l'entreprise DENNI-LEGOLD pour un montant de 48 730,80 € TTC en application de la délibération du 29.06.2015

Vu les conclusions de la commission d'appel d'offres

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2015,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de conclure l'avenant n° 1 d'un montant de **8 045,50 € HT**, soit **9 654,60 € TTC** et autorise le Maire à le signer.

De ce fait, le montant final du marché se monte à **58 385,40 € TTC**

11. AVENANT AU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES TROTTOIRS (DELIBERATION 34/2015)

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire concernant les travaux d'aménagement de trottoirs route des Romains et rue Principale,

Vu le Code des marchés publics

Vu le marché de maîtrise d'œuvre conclu avec l'entreprise BEREST pour un montant de 2 880,00 € TTC en application de la délibération du 30.09.2014

Vu les conclusions de la commission d'appel d'offres

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2015

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de conclure l'avenant n° 1 d'un montant de **475,00 € HT** soit **570,00 € TTC** et autorise le Maire à le signer.

De ce fait le montant final du marché se monte à **3 450,00 € TTC**.

12. DIVERS

Point sur les travaux :

- un avaloir d'eau pluviale a été posé rue de l'école
- le columbarium est en cours de finition. Il reste à engazonner la partie végétale. Des travaux supplémentaires ont été demandés : la mise en place de fondations pour le futur 3^{ème} monument et l'éventuelle table de cérémonie ainsi que l'habillage en granit du point d'eau.
- les travaux de voirie rue Principale ont démarré semaine 41 avec l'enfouissement des réseaux électriques. Le terrassement suivra semaine 43. Les entreprises enchaîneront avec les travaux route des Romains.

Ban de Furdenheim : fin septembre la Sous-Préfecture de Saverne a fait connaître les modalités à appliquer pour transférer environ 4 ha du ban de Furdenheim vers celui de notre commune. Contact a été pris avec la municipalité de Furdenheim pour l'organisation des différentes étapes.

Rénovation de l'Eglise : une rencontre entre des membres du conseil presbytéral, de l'Architecte Brua et la municipalité s'est tenue le 9 septembre dernier. Les différents travaux à entreprendre ainsi que le calendrier d'exécution ont été évoqués. L'étude initiale qui date de 2011 sera réactualisée par l'architecte.

Dépose de la cabine téléphonique : suite à la loi n°2015-990 du 6 août 2015, l'opérateur téléphonique Orange démontrera prochainement la cabine téléphonique située route des Romains. Cela fait suite à une forte décroissance des usages des cabines. La moyenne journalière d'utilisation de celle située sur notre commune est de 9 secondes.

Fêtes et cérémonies :

- 11 novembre : la cérémonie devant le monument aux morts débutera à 10 h 30 et sera suivie d'un vin d'honneur
- le repas de Noël pour les personnes âgées est fixé au jeudi 17 décembre. Les enfants de l'école maternelle participeront à l'animation de la fête.
- le personnel communal, la secrétaire du SIVOM, les ATSEM(s) et les enseignants seront conviés à un repas de fin d'année le mercredi 9 décembre à midi.

Le Maire clôt la séance à 22h 50